

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 21 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 V 352** Vœu relatif à l'exposition des Parisien.ne.s aux perturbateurs endocriniens.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la ville a organisé la 2ème semaine de la santé environnementale du 4 au 9 décembre ;

Considérant que selon l'OMS les perturbateurs endocriniens sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » ;

Considérant que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 la protection des citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement ;

Considérant que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens » ;

Considérant qu'en décembre 2015 la ville s'est doté d'un plan parisien de santé environnementale ;

Considérant que l'un des objectifs de ce plan est de limiter l'exposition des parisien.ne.s aux perturbateurs endocriniens ;

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, de Fatoumata Kone et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

émet le vœu :

- Que la ville étudie la faisabilité d'un audit sur la présence de perturbateurs endocriniens dans les établissements sous sa responsabilité accueillant un public fragile dans le cadre de la fiche action 14 du PPSE;

- Que la ville adhère à la charte Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens » de l'association Réseau environnement Santé.